

BIENVENUE DANS LE RÉSEAU DYAPASON

Dyapason est un label de qualité de soins qui rassemble des audioprothésistes indépendants. Ceux-ci pensent que leur rôle ne consiste pas seulement à vendre des aides auditives. Ils équipent des personnes, les suivent et en prennent soin. Nos membres mettent tout en œuvre pour que l'appareillage auditif soit une expérience positive, quels que soient l'âge du patient, ses besoins et son budget.



La charte Dyapason oblige tous les audioprothésistes à porter un badge afin de permettre aux patients de les identifier.

L'EXAMEN
DES CONDUITS
AUDITIFS

LA PRISE
D'EMPREINTE DES
CONDUITS AUDITIFS

LA RETOUCHE
DES EMBOUTS
SUR-MESURE

LES MESURES
AUDIOMÉTRIQUES

LE CHOIX
DES AIDES AUDITIVES

LE DEVIS
NORMALISÉ

LES RÉGLAGES
DES AIDES AUDITIVES

LA DÉLIVRANCE
DES APPAREILS ET LE
CONTRÔLE IMMÉDIAT
DE LEUR EFFICACITÉ


L'ÉDUCATION
PROTHÉTIQUE
DU PATIENT

LE CONTRÔLE
PERMANENT
DE L'EFFICACITÉ
DES AIDES AUDITIVES

LE CHOIX
DES EMBOUTS
AURICULAIRES

Seul un audioprothésiste
diplômé d'État a le droit de pratiquer
ces actes





1^{er} réseau national d'audioprothésistes indépendants à avoir obtenu la certification ISO 9001



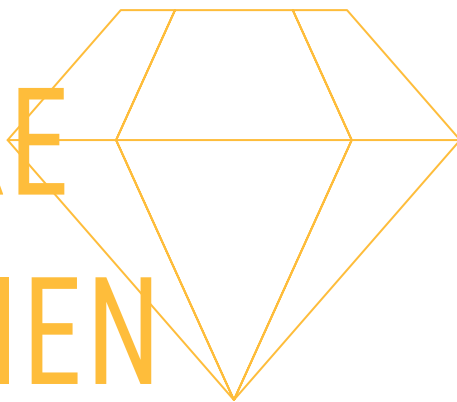
**98,8 % de nos clients
sont prêts à recom-
mander un laboratoire
certifié Dyapason à
une personne de leur
entourage ***



* Étude PHD Consulting sur 23551 patients appareillés dans les centres certifiés Dyapason entre le 23 janvier 2013 et le 31 décembre 2015.

Entendre, c'est pouvoir
communiquer avec son entourage
et se repérer dans l'espace.
Il est donc essentiel de préserver
ses capacités auditives pour vivre
mieux et en toute sécurité.

ENTENDRE EST UN BIEN PRÉCIEUX



Entre 7 et 8 millions de personnes souffrent aujourd'hui de maudition ou d'acouphènes. Outre le vieillissement, la baisse auditive peut être déclenchée par l'exposition répétée à des bruits forts, des maladies héréditaires ou infantiles, ou à une trop forte dose d'absorption de médicaments.

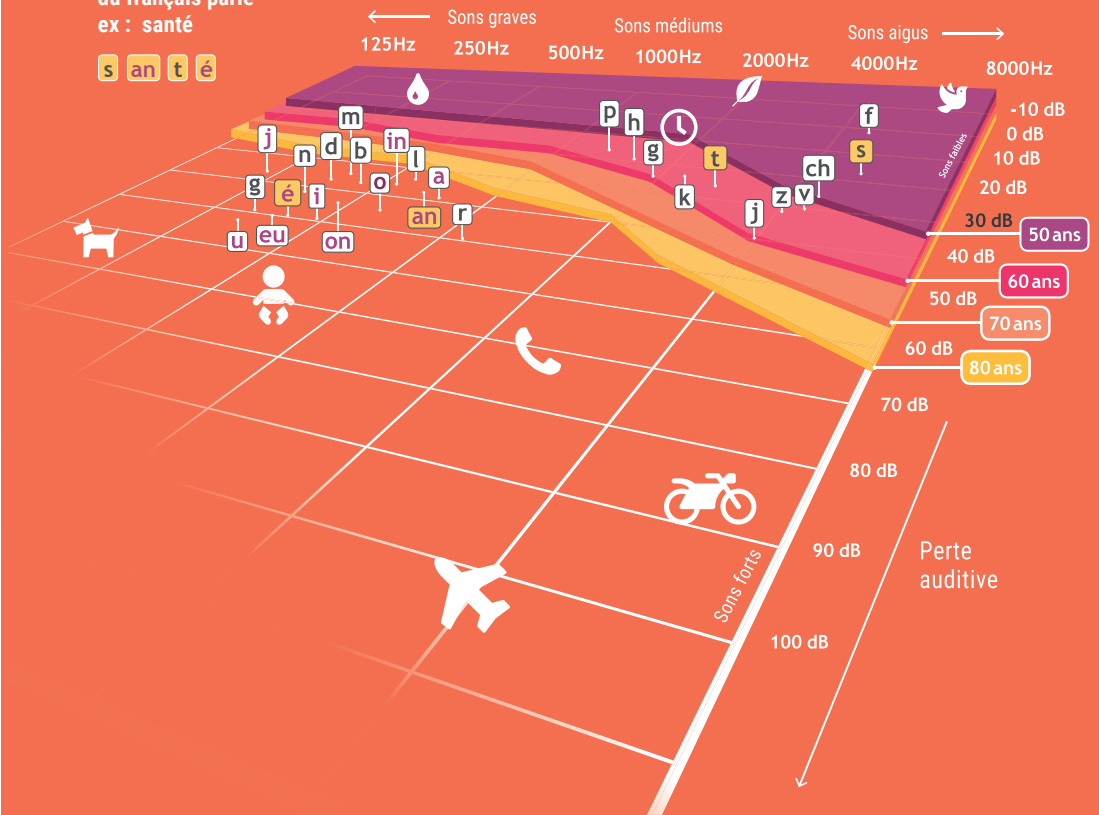
PERTE

AUDITIVE

en fonction
de l'âge

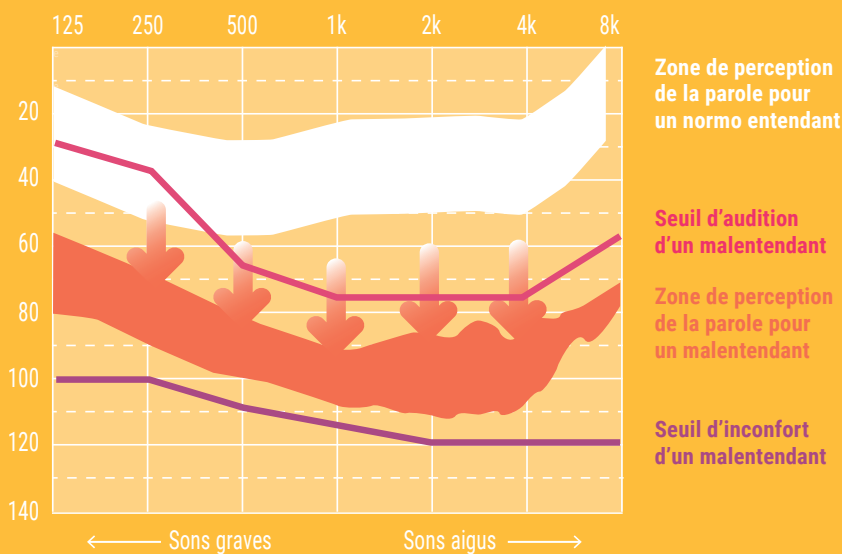
Représentation
phonétique
du français parlé
ex : santé

s a n t é



LES AIDES AUDITIVES

Les aides auditives jouent le rôle de passerelle. Elles permettent le transfert de la parole dans la zone d'audition du malentendant.





Le taux de satisfaction des utilisateurs d'aides auditives est de 84%*

Les appareils auditifs sont des concentrés de technologie qui offrent à la fois efficacité et confort, y compris dans les environnements bruyants. Bien qu'ultra miniaturisées, ces nouvelles solutions auditives sont simples à utiliser, rechargeables et communicantes avec votre téléphone et votre téléviseur.

Bien entendre ne se remarque plus



CONTOUR



CONTOUR
À ÉCOUTEUR DÉPORTÉ



INTRA-AURICULAIRE

Le contour d'oreille est posé à l'arrière de l'oreille. Un tube relie le contour à un embout sur-mesure logé dans le conduit auditif. Ce type d'aide auditive est adapté à tous types de surdités.

Le contour d'oreille à écouteur déporté est posé à l'arrière de l'oreille. Un fil relie le contour à un écouteur logé dans le conduit auditif. Ce type d'aide auditive très discret est adapté pour des surdités légères à moyennes.

L'intra-auriculaire est une aide auditive fabriquée sur-mesure. Elle se loge directement dans votre conduit auditif. Ce type d'appareil offre une sonorité très naturelle. Il est adapté pour des surdités légères à moyennes.

* Enquête Euro TraK France Presbyacousie 2015.

LA PRISE EN CHARGE DU MALENTENDANT ET SON SUIVI

Afin de vous garantir la meilleure audition, nous vous proposons des visites régulières semestrielles durant toute la vie de vos aides auditives.



Les audioprothésistes du réseau Dyapason s'engagent, après le bilan diagnostique de votre spécialiste ORL, à procéder à des essais personnalisés.

1^{er} Rendez-vous (environ 1 heure)

- Bilan audioprothétique
- Découverte de vos besoins et de vos attentes
- Établissement du devis
- Information sur le montant des remboursements
- Prise(s) d'empreinte pour les essais, si nécessaire

2^e Rendez-vous (environ 1 heure)

- Adaptation sur mesure grâce aux tests sélectionnés par le réseau
- Equilibrage stéréophonique (pour les patients concernés)
- Explications sur l'emploi et l'entretien de l'aide auditive
- Prêt de l'appareillage (la durée est variable en fonction de l'histoire de la perte auditive et des pathologies)

3^e Rendez-vous (de 30 minutes à 1 heure)

- Analyse des résultats, ajustement des réglages
- Conseils d'entretien
- Prolongation des essais en fonction des besoins ou formalités administratives

4^e Rendez-vous (de 30 minutes à 1 heure)

- Vérification du bon fonctionnement
- Tests complémentaires afin d'optimiser les réglages
- Formalités administratives

GARANTIE ET SERVICE



Une large gamme d'accessoires et de produits d'entretien

- Téléphones pour malentendants
- Equipements TV, casques sans fil pour malentendants
- Réveils vibrants ou à flash, montre vibrante
- Piles longue durée
- Coffret de nettoyage (pour les embouts auriculaires)
- Spray pour les intra-auriculaires et les contours d'oreilles
- Lingettes nettoyantes
- Pastilles asséchantes contre l'humidité (sels dessiccateurs)...

Systèmes de protection

Anti-bruit

- Standard : casques, bouchons en mousse (Bilsom, EAR)...
- Sur mesure : systèmes de protection contre le bruit adaptés à chaque environnement par l'intermédiaire d'une large gamme de filtres
- Pour les musiciens : Pianissimo...
- Pour le bâtiment : Passtop C, T, EP2...

Anti-eau

Sur mesure : pour toutes les personnes qui souffrent de perforation tympanique et qui veulent se protéger efficacement contre l'eau, notamment tous les enfants qui sont sujets à des otites ou porteurs d'aérateurs (yo-yo...)



GARANTIE NATIONALE 4 ANS

> Quelle que soit la marque ou le type de la solution auditive, vous bénéficiez d'une garantie constructeur pendant 4 ans. En cas de panne, la garantie est valable pour tous types de réparation et partout en France.



OFFRES DE FINANCEMENT

> Vous pouvez profiter d'un crédit de 4 à 60 échéances après un apport le jour de l'achat. Votre audioprothésiste Dyapason est à votre disposition pour vous expliquer le fonctionnement de nos offres et réaliser votre dossier en toute transparence.



ASSURANCE PERTE VOL CASSE

> En cas de sinistre, l'assurance tous risques vous garantit le remplacement de votre aide auditive à l'identique pendant 4 ans. En fonction du contrat souscrit, vous payerez une franchise calculée selon l'ancienneté de votre appareil.



LIVRAISON À DOMICILE

> Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre audioprothésiste vous livre à domicile vos commandes de piles et vous remet sur demande une feuille de soins correspondant à vos achats de piles pour les remboursements par la CPAM.



SAV TOUTES MARQUES

> Les audioprothésistes certifiés Dyapason s'engagent à mettre gratuitement à la disposition des patients appareillés dans le réseau un service capable d'effectuer toute opération de nettoyage, de contrôle et de maintenance des aides auditives.



PRÊT D'AIDES AUDITIVES

> Selon l'importance de la gêne sociale et le délai prévisionnel de réparation, l'audioprothésiste Dyapason s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir une solution prothétique de secours à son patient.

PRISE EN CHARGE

des aides auditives



Votre audioprothésiste est là pour vous guider et vous informer, aussi n'hésitez pas à lui demander conseil !

La caisse d'assurance maladie

- 20 ANS

Les aides auditives sont remboursées à 60 % ou 100 % sur la base d'un tarif de prise en charge allant de 900 à 1400 €, selon la classe de l'appareil.

+ 20 ANS

Les aides auditives sont remboursées à 60 % ou 100 % sur la base d'un tarif de prise en charge de 199,71 €.

+ 20 ANS MALVOYANT

Les aides auditives sont remboursées à 60 % ou 100 % sur la base d'un tarif de prise en charge allant de 900 à 1400 €, selon la classe de l'appareil.

FORFAIT ENTRETIEN

Les frais d'entretien sont remboursés à 60 % sur la base d'une allocation forfaitaire annuelle de 36,59 € par aide auditive, soit un remboursement net de 21,95 €.

La CMU complémentaire

Les aides auditives sont remboursées à 100 % sur la base d'un tarif de prise en charge de 700 €. Si le patient souhaite acheter un appareil d'une technologie supérieure, la différence est à sa charge.

Les mutuelles

À de rares exceptions près, le remboursement minimum des Complémentaires Santé est la différence entre la base de remboursement de l'assurance maladie et le montant reçu par l'assuré.

Les aides sociales

Au cas par cas, des aides peuvent être allouées (AGEFIPH, MDPH, CARSAT, CPAM, etc.) Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie (CPAM) et à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les déductions fiscales

Dans le cadre d'une déclaration d'impôts sur les revenus aux frais réels, la moitié des frais restant définitivement à la charge du contribuable après remboursement par la Sécurité Sociale, une Mutuelle ou un Organisme de Prévoyance, est déductible lorsque le port de l'aide auditive est indispensable pour l'exercice de l'activité professionnelle (RM J.O. déb. Sénat du 12/02/1981, p 206).